



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

PAR COURRIEL

Office fédéral de la santé publique
Unité de direction Assurance maladie et accidents
3003 Berne

Courriel : aufsicht-krankenversicherung@bag.admin.ch
gever@bag.admin.ch

Fribourg, le 3 juin 2020

Consultation : Loi fédérale sur la réglementation de l'activité des intermédiaires d'assurance

Mesdames, Messieurs,

Dans l'affaire susmentionnée, nous nous référons à votre courrier en date du 13 mai 2020. Nous remercions le DFI pour l'invitation à prendre position concernant l'objet susmentionné.

Le Conseil d'Etat n'a pas de remarques à faire sur le projet de modification de la Loi du 26 septembre 2014 sur la surveillance de l'assurance-maladie (LSAMal ; RS 832.12) et la Loi du 17 décembre 2004 sur la surveillance des assurances (LSA ; RS 961.01).

En vous remerciant du travail effectué, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom du Conseil d'Etat :

Anne-Claude Demierre, Présidente



Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat